



Charte de Partenariat de la Boucle Locale de Reconditionnement Numérique

Territoires : Grand Biterrois & Ouest Héraultais
Coordination assurée par : RLIse

Préambule

Dans un contexte de transition écologique, d'inclusion numérique et d'économie circulaire, les signataires de la présente charte s'engagent collectivement dans la mise en œuvre d'une **boucle locale de reconditionnement de matériel numérique**. Ce partenariat vise à prolonger la durée de vie des équipements informatiques, à limiter les déchets électroniques et à favoriser l'accès solidaire au numérique.

Ce projet, coordonné par **RLIse**, repose sur une logique de coopération territoriale, réunissant des acteurs complémentaires : collecte, reconditionnement, démantèlement, redistribution et financement.

Objectifs communs

1. **Favoriser la réutilisation du matériel numérique** en prolongeant sa durée de vie.
2. **Réduire les déchets électroniques** par des pratiques de reconditionnement ou de démantèlement responsables.
3. **Lutter contre la fracture numérique** via la redistribution solidaire à des publics en difficulté.
4. **Renforcer les dynamiques d'économie sociale et solidaire** sur le territoire.
5. **Soutenir l'emploi local** et l'insertion professionnelle dans les filières du réemploi numérique.
6. **Promouvoir la culture de l'achat de matériel reconditionné**

Les parties prenantes

Les partenaires s'engagent à coopérer selon leurs rôles respectifs :

1. Acteurs de collecte

(Ex : associations, collectivités, entreprises...)

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2026

Application agréée E-legalite.com

73_00-034-243400488-20260203-DELIB_26_01

Maison de l'Economie ZAE VIA EUROPA 1

04 67 32 56 36 https://www.rli-les-sablières.org rli@rlise.fr

- Recueillent les équipements informatiques usagés auprès de particuliers, entreprises ou administrations.
- Assurent un tri initial et un stockage temporaire sécurisé du matériel.

2. Acteurs du reconditionnement

(Ex : ateliers d'insertion, structures de l'ESS...)

- Diagnostiquent, nettoient, réparent et reconfigurent les équipements.
- Garantissent un niveau de qualité suffisant pour la redistribution (matériel fonctionnel, logiciel libre ou préinstallé, etc.).
- Respectent les normes environnementales et de sécurité.

3. Acteurs du démontage

- Prennent en charge le matériel non reconditionnable.
- Procèdent au démontage et à la valorisation ou au recyclage des composants.
- Travaillent dans le respect de la réglementation sur les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

4. Acteurs de la redistribution (réseau TICOH)

- Identifient les bénéficiaires potentiels selon des critères de précarité et d'inclusion.
- Distribuent le matériel reconditionné.
- **S'engagent à assurer un accompagnement numérique** des bénéficiaires (prise en main du matériel, initiation aux outils numériques, sensibilisation aux usages responsables), avec un minimum d'heures d'accompagnement définies par convention.

5. Partenaires financeurs

(Ex : fondations, collectivités locales...)

- Apportent un soutien financier, logistique ou matériel à la boucle locale.
- Participent aux comités de pilotage ou de suivi pour garantir la bonne gouvernance du projet.

Rôle de coordination : RLIse

- Assure l'animation et la coordination globale du projet.
- Organise les comités de suivi et de pilotage.
- Facilite les échanges entre partenaires.
- Veille à la cohérence des actions et au respect des engagements de chacun.
- Évalue l'impact global de la boucle locale sur le territoire.

2

Engagements transversaux des partenaires

Chaque signataire s'engage à :

- Respecter les valeurs de coopération, solidarité, transparence et respect mutuel.
- Contribuer activement au bon fonctionnement de la boucle.
- Partager les informations nécessaires au suivi du projet.
- Participer aux réunions de coordination et de bilan.
- Respecter les normes de protection des données et de confidentialité.
- Contribuer à une communication partagée sur le projet.

Suivi, évaluation et évolution

- Un comité de pilotage trimestriel, animé par RLIse, permettra de suivre les actions, de mutualiser les retours d'expérience et d'adapter les modalités du projet si nécessaire.
- Des indicateurs d'impact environnemental, social et économique seront co-construits.
- La présente charte pourra être amendée collectivement en fonction de l'évolution du projet.

Durée et validité

La charte entre en vigueur à compter de sa signature par les parties prenantes, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Signature des partenaires

Fait à [lieu], le [date]

Nom et signature des représentants des structures partenaires :

- Collecteurs :
- Reconditionneurs :
- Démanteleurs :
- Membres du réseau TICOH :
- Financeurs :
- RLIse (Coordinateur) :